# ASSEMBLÉE NATIONALE

11 janvier 2018

## ETAT SERVICE SOCIÉTÉ DE CONFIANCE - (N° 424)

Adopté

## **AMENDEMENT**

N º 738

présenté par M. Guerini, rapporteur

#### **ARTICLE 35**

Compléter cet article par un III et un IV ainsi rédigés :

 $\ll$  III. – Au dernier alinéa du II de l'article L. 123-14 du même code, la référence :  $\ll$  IV  $\gg$  est remplacée par la référence :  $\ll$  V  $\gg$ .

« IV. – Au 3° de l'article L. 181-5 du même code, après les mots : « prévoit le », sont insérés les mots : « premier alinéa du ».

#### **EXPOSÉ SOMMAIRE**

Amendement visant à rectifier une erreur matérielle et à préciser une référence.